

Document didactique	Objectif	Principales observations et réflexions
<u>Inaugural Jurisdictional Guide for the adoption or other use of ISSB Standards (en anglais)</u>	• Favoriser l'uniformité et la comparabilité des informations sur les changements climatiques et la durabilité pour les marchés financiers en soutenant l'adoption ou une utilisation autre des normes de l'ISSB à l'échelle internationale. • Offrir aux pays ou territoires intéressés des renseignements utiles pour concevoir et planifier leurs démarches en vue de l'adoption ou d'une utilisation autre des normes de l'ISSB.	• Mises à jour futures : L'IFRS Foundation peaufinera et actualisera le guide pour tenir compte de l'élaboration des normes de l'ISSB au-delà des normes IFRS S1 et IFRS S2 ainsi que des différentes approches relatives à l'adoption ou à une utilisation autre des normes IFRS S1 et IFRS S2 employées par divers pays ou territoires à mesure que ces approches se préciseront. • Portraits nationaux : L'IFRS Foundation prévoit de dresser et de publier des portraits généraux de divers pays ou territoires, fondés sur des discussions bilatérales avec ces pays ou territoires. Les portraits seront dressés en fonction de caractéristiques décrites dans le guide. Ils décriront l'état actuel et les progrès réalisés en vue de l'instauration d'obligations d'information liées à la durabilité — y compris l'adoption ou une utilisation autre des normes de l'ISSB — dans les différents pays ou territoires.
<u>Nature and social aspects of climate-related risks and opportunities (en anglais)</u>	Expliquer et illustrer, à travers trois exemples, comment les entités pourraient appliquer les normes IFRS S2 et IFRS S1 pour tenir compte de la nature et des aspects sociaux des possibilités et risques liés aux changements climatiques.	• Interrelations : Les possibilités et risques liés aux changements climatiques recoupent souvent des questions liées à la nature (comme la rareté de l'eau ou la déforestation) et des aspects sociaux (comme une transition équitable pour les travailleurs). • Ventilation : Il peut être nécessaire de ventiler les informations fournies sur les risques liés aux changements climatiques propres à une région (comme la rareté de l'eau) pour en faire ressortir le caractère significatif. Par exemple, la quantité de blé exposée au risque de rareté de l'eau par région. • Réponse aux possibilités : Les entités devraient indiquer comment elles répondent aux possibilités liées aux changements climatiques, comme la demande croissante de bois d'œuvre provenant de sources durables, en fournissant entre autres les indicateurs pertinents (p. ex., le pourcentage de terrains forestiers certifiés selon une norme élaborée par un tiers). • Transition équitable : Dans le cadre de leurs réponses aux risques liés aux changements climatiques, les entités devraient communiquer leurs plans de gestion des répercussions sociales, comme la reconversion et le redéploiement de la main-d'œuvre touchée par l'abandon des combustibles fossiles. Cela comprend l'établissement d'objectifs quantitatifs pour surveiller les progrès.

Document didactique	Objectif	Principales observations et réflexions
<u>Interoperability considerations for GHG emissions when applying GRI Standards and ISSB Standards (en anglais)</u>	Illustrer les points de compatibilité entre les normes GRI 305, Émissions 2016, et IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques , dont l'entité doit tenir compte lorsqu'elle mesure et communique ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1, 2 et 3 conformément à ces deux normes.	• Dispositions de base alignées : Communication des émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2 et 3 en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂), des méthodes de regroupement des informations (participation, contrôle opérationnel), des catégories du champ d'application 3 incluses dans la mesure, des GES, etc. • Dispositions propres à la norme GRI 305 et à IFRS S2 : La norme GRI 305 comporte des dispositions relatives aux émissions de GES qui ne sont pas incluses dans IFRS S2 et vice versa. <i>Exemple de disposition propre à la norme GRI</i> : Informations à fournir sur les émissions brutes de GES du champ d'application 2 selon l'approche fondée sur le marché, informations à fournir distinctes sur les émissions biogéniques de CO₂ du champ d'application 1 et du champ d'application 3. <i>Exemple de disposition propre à IFRS S2</i> : Ventilation des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (groupe comptable consolidé / autres entités émettrices). • Les indications comprennent une mise en correspondance pratique des obligations d'information de la norme GRI 305 et d'IFRS S2 relatives aux émissions de GES.
<u>How to apply the Integrated Reporting Framework with IFRS S1 and IFRS S2: A mapping tool (en anglais)</u>	Mettre en correspondance, dans un tableau, les obligations d'information de base des normes IFRS S1 et IFRS S2 avec le référentiel d'information intégrée , ce qui montre une façon possible d'incorporer les obligations d'information d'IFRS S1 et d'IFRS S2 dans un rapport intégré.	• L'outil présente une mise en correspondance des obligations d'information d'IFRS S1 et d'IFRS S2 avec le référentiel d'information intégrée. • La mise en correspondance ne présente pas toutes les obligations d'information d'IFRS S1 et d'IFRS S2. L'entité ne doit pas se fier à cette mise en correspondance pour se déclarer en conformité avec les normes de l'ISSB.

Document didactique	Objectif	Principales observations et réflexions
<u>Webémissions sur les incidences financières actuelles et prévues (en anglais)</u>	Expliquer les dispositions générales des normes IFRS S1 et IFRS S2 concernant les informations sur les incidences financières actuelles et prévues et présenter une vue détaillée des dispositions relatives à la période de présentation de l'information considérée.	• Informations liées : Dans les normes IFRS S1 et IFRS S2, les obligations d'information relatives aux incidences financières actuelles et prévues répondent au besoin pour les investisseurs de comprendre les liens entre les possibilités et risques liés à la durabilité et les informations fournies dans les états financiers. Il est possible de faire des renvois à des informations déjà fournies dans les états financiers pour éviter les doublons. • Mécanismes de proportionnalité (voir ci-dessous) : L'obligation de base concernant les incidences financières actuelles et prévues est la fourniture d'informations quantitatives et qualitatives. Les mécanismes de proportionnalité aident les préparateurs à relever les défis liés à la communication d'informations quantitatives.
<u>Nouvelle webémission : Proportionality mechanisms in IFRS Sustainability Disclosure Standards (en anglais)</u>	Expliquer comment les mécanismes de proportionnalité soutiennent la mise en œuvre des normes IFRS S1 et IFRS S2.	• La webémission est accompagnée d'une <u>fiche d'information</u> (en anglais) qui fait un survol des mécanismes de proportionnalité et du contenu de la webémission. • Utilité des mécanismes de proportionnalité : Relever les principaux défis auxquels les entreprises pourraient être confrontées pour ce qui est des contraintes de ressources, de la disponibilité des données et de la disponibilité des spécialistes. • Définition et application des deux mécanismes de proportionnalité : 1. Utiliser toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou efforts excessifs. 2. À la mesure des compétences, capacités et ressources à la disposition de l'entité.